

TOURRETTES SUR LOUP



Conseil Municipal de la Commune de Tourrettes sur Loup

**Séance ordinaire
du jeudi 16 janvier 2025**

PROCES-VERBAL

**Ordre du jour
de la réunion du Conseil Municipal
du jeudi 16 janvier 2025
18 heures**

ADMINISTRATION GENERALE

- * Compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2024
- * Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 29 novembre 2024

EDUCATION

- 1/ Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes - Conventions d'Objectifs et de Financement - Autorisation

FINANCES

- 2/ Budget 2024 - Décision modificative n° 2

RESSOURCES HUMAINES

- 3/ Tableau des effectifs – Modification – Création de poste - Approbation

Conseil Municipal de la Commune de Tournettes sur Loup

Séance ordinaire du jeudi 16 janvier 2025

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq et le seize janvier, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont assemblés, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric POMA.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux élus, aux agents et au public. Il s'excuse car ce conseil municipal sera bref, mais devait se tenir, car nous étions tenus par une date pour le point n° 3. Il désigne comme

Secrétaire de séance : Nathalie VALGELATA-DALCHER qui procède à l'appel nominal

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : Monsieur POMA – Madame DE QUERO – Monsieur MONCHO – Mesdames PIERRAT – VALGELATA – Monsieur MOREAU – Mesdames PELLEGRINO – BARADE – Messieurs CAUVÉ-FALCO – CALLET – BOUX – JERIBI – Mesdames LACQUA – HERING – Monsieur RAIBAUDI – Madame BLANCHARD – Monsieur GARCIA

Absent(es) ayant voté par procuration en application de l'article L.2120-20 du code général des collectivités territoriales : Jean-Luc DALCHER ayant donné pouvoir à Frédéric POMA, Michel WALLAERE ayant donné pouvoir à Anne DE QUERO, Elisabeth DUBOIS ayant donné pouvoir à Sébastien MOREAU, Oifa YOUSSEF ayant donné pouvoir à Geneviève PIERRAT, Katy GAVACHE ayant donné pouvoir à Stéphane BOUX, Lauren JASSIN ayant donné pouvoir à Marc MONCHO.

Absent excusé : Monsieur BENINI

Absents : Messieurs DICHARRY – LENOIR – Madame SKRABO-CRISTINA

A l'issue de l'appel, le quorum est atteint et la séance est ouverte à 18h04. Monsieur le Maire rappelle que la séance est enregistrée.

Présents : 17/ **procurations** : 6/ **absent excusé** : 1/ **absents** : 3

ADMINISTRATION GENERALE

* Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 29 novembre 2024

Il est soumis à l'Assemblée délibérante le compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2024.

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

* Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 29 novembre 2024.

A la date d'envoi du dossier du Conseil (soit le 22 novembre 2024) :

09/12/2024 Remboursement emprunt relais CRCA

⇒ **Le conseil municipal prend acte**

EDUCATION

Point n°1 : Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes - Conventions d'Objectifs et de Financement – Autorisation
2025/01

Monsieur le Maire rappelle aux personnes du public que la commune, depuis longtemps, offre aux familles des services périscolaires et extrascolaires. Le périscolaire, c'est la garderie du matin, du midi, du soir et du mercredi. Les services extrascolaires, c'est tout ce que nous proposons pendant les vacances.

La crèche est également concernée pour l'accueil des jeunes enfants. Comme vous le savez, elle est gérée par le délégataire de service « La Mutualité française », qui est en lien direct avec la CAF.

Pourquoi abordons-nous ce soir cette délibération ? La CAF apporte des financements à la commune. Ces subventions, que nous recevons, sont liées au nombre d'enfants accueillis et les objectifs mis en place. Les différentes conventions vous ont été adressées. Deux sont déjà signées. La dernière convention reçue concerne le poste de chargé de coopération.

Il s'agit d'un soutien financier pour le poste occupé en mairie par un agent, qui a pour vocation de participer aux politiques familiales sur le territoire communal de la CASA et qui aujourd'hui représente 30% du temps de travail de notre agent.

Dans cette délibération, il vous est demandé de prendre acte des deux premières conventions et nous devons voter pour la dernière. Ces trois conventions vous ont été adressées afin que vous puissiez avoir une vision globale de toutes les subventions de la CAF. Pour information à Mesdames et Messieurs du public, nous sommes à 280 000 euros de financement de la CAF. Sur cette délibération, avez-vous des questions ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

FINANCES

**Point n°2 : Budget 2024 - Décision modificative n°2
2025/02**

Monsieur le Maire : cela concerne le budget 2024. C'est une décision technique, pour cela je vais passer la parole à Madame PELLIGRINO, adjointe au maire déléguée aux finances.

Madame PELLEGRINO : cette décision modificative a pour but de régulariser, à la demande de la trésorerie d'Antibes, des écritures d'ordre patrimoniales afin de récupérer les avances effectuées sur les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux de l'Eglise Saint Grégoire. Il vous est donc proposé de prévoir 2 000 euros en recettes ainsi qu'en dépenses. Monsieur le Maire vous propose d'approuver la Décision Modificative n°2 au Budget 2024.

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

RESSOURCES HUMAINES

**Point n°3 : Tableau des effectifs – Modification - Création de poste – Approbation
2025/03**

Monsieur le Maire : voici quelques explications quant à cette délibération. Il y a quatre ans, un agent de la collectivité de catégorie A a demandé une disponibilité pour ne pas revenir. Cet agent demande, depuis quelques temps, sa réintégration.

Comme vous le savez, avec le directeur général des services, nous avons restructuré l'ensemble de l'organigramme de la mairie avec un certain nombre de directeurs de pôles de catégorie A et de catégorie B. Aujourd'hui, dans le tableau des effectifs, il n'y a pas de poste pour un nouvel attaché principal.

Par rapport à cette demande, j'ai deux solutions : la première c'est de mettre cet agent à la disposition du Centre de Gestion en compensation d'une participation financière, en d'autres termes la collectivité est obligée de payer une grande partie du salaire de l'agent sans en bénéficier.

La deuxième solution, murement réfléchi : je vous rappelle que je suis président du SIPL (Syndicat Intercommunal de Pont du Loup) et que notre commune prend en charge la gestion administrative de celui-ci, à savoir les ressources humaines, les comptes rendus, les payes, les conventions, l'école, la cantine, le ménage, les marchés publics, etc....

Pour rappel, le SIPL est géré par un comité syndical composé de cinq élus de Gourdon et cinq élus du conseil municipal de Tournettes. A la réflexion, depuis quelques temps, nous cherchions une personne, qui puisse au nom du SIPL, s'occuper de ces tâches.

Finally, la demande de réintégration à mi-temps de cet agent nous semble une belle opportunité. Après discussion avec les élus du comité syndical du SIPL, nous avons décidé à l'unanimité d'aller vers cette option, car le recrutement de cet agent coûtera moins cher que ce que la commune refacture au SIPL. C'est ce vers quoi nous tendons, en respectant évidemment toutes les procédures administratives liées au recrutement.

Dès la semaine prochaine nous publierons une DVE (déclaration de vacance d'emploi) et nous recevrons tous les candidats qui se manifesteront. Lors du prochain conseil municipal, nous serons amenés à nous prononcer sur la mise à disposition du candidat retenu et le SIPL devra en faire de même et Gourdon également. Ce recrutement ne coûtera pas à la commune puisqu'il sera remboursé par le SIPL. Aussi je vous propose de nous engager dans cette création de poste et notre première démarche sera de modifier le tableau des effectifs. Avez-vous des questions ?

Madame HERING : l'organigramme des services a été demandé à plusieurs reprises mais n'a jamais été diffusé.

⇒ Organigramme envoyé en direct par mail à tous les membres du Conseil.

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

Monsieur le Maire : je n'ai pas reçu de questions du groupe Tournettes 2020-2026

Evènements

- Demain, ici même, je vous présenterai les vœux avec le conseil municipal ;
- vendredi 31 janvier à 18h00 : vente caritative des œuvres de l'artiste George coloriées par les Tournettans au profit du Téléthon. Pour information, nous avons collecté, cette année pour le Téléthon, 7 000 euros, c'est énorme. L'année dernière le montant des dons était de 3 000 euros ;
- vendredi 7 février à 11h00 : inauguration des nouveaux locaux de la police municipale ;
- 1^{er} et 2 mars : notre traditionnelle fête des violettes.

Merci à tous. Le prochain conseil aura lieu le vendredi 21 mars 2025 à 18h00. Nous aborderons le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Pas de question du public.

Monsieur le Maire clôture la séance à 18h17

Le Maire



Frédéric POMA



La Secrétaire de séance



Nathalie VALGELATA DALCHER